

de ne pas croire à un voyage de l'Empereur à Rennes. On me dit encore aujourd'hui que le gouvernement s'en tiendrait pour le moment au discours de M. Baroche et qu'il éviterait de renouveler ses déclarations pacifiques.

Le mouvement dans le personnel des préfetures, annoncé depuis quelque temps, est accompli. Le décret collectif a été signé avant-hier dans le conseil des ministres. M. P. Limayrac est nommé préfet de Cahors. Cette troisième incarnation de l'auteur de coups de plume sincères ne sera pas précisément une retraite. Les confrères du journalisme parisien se plaisent à reconnaître ses qualités d'homme d'esprit et de confrère bienveillant; il avait des adversaires, mais pas d'ennemis.

Le préfet de l'Eure, M. Janvier de la Motte, est mis en disponibilité. Cette retraite est motivée par le procès récent qui causa scandale à Evreux.

Il est toujours question d'un voyage du général Fleury à St-Petersbourg. On dit qu'il y porterait des propositions de désarmement sur lesquelles le prince Napoléon eut récemment l'occasion de conférer avec M. de Bismark. Toutes les nouvelles relatives à des projets de désarmement nous trouvent toujours incrédules, quand nous entendons affirmer de tous côtés que nos armements sont complets et que nous nous trouvons sur le pied de guerre. Et à ce propos le *Charivari* disait plaisamment, il y a quelques jours, qu'il ne ferait pas bon de nous marcher sur ce pied-là. Quoiqu'il en soit la mission du général Fleury, aurait un caractère essentiellement pacifique.

On s'occupe beaucoup ici et ailleurs de la présence simultanée aux fêtes de Turin et de Florence du prince Napoléon et du prince royal de Prusse; mais c'est à notre avis, faire de la politique de fantaisie que de représenter les deux princes comme faisant assaut d'habileté pour conquérir l'Italie soit à l'alliance française, soit à l'alliance prussienne. Les véritables négociations passent par-dessus la tête des deux princes.

Il y a eu aujourd'hui séance au Sénat. On dit que la discussion sur la question de l'enseignement supérieur a été renvoyée à quatre semaines.

L'Empereur et l'Impératrice iront assister à l'inauguration du Concours régional d'Orléans qui aura lieu, je crois, le 3 mai.

C'est à tort qu'on annonce la publication prochaine des *Mémoires de M. de Talleyrand*. Ils ne doivent être publiés que dans vingt ans.

On donne de très-mauvaises nouvelles de la santé de M. de Lamartine; ce qui inquiète le plus ses amis, c'est l'affaiblissement progressif de son esprit.

Il est assez intéressant de constater comme s'entendent entr'eux ceux qui parlent à l'avance du discours que M. J. Favre prononcera jeudi à l'Académie. Il sera politique, disent les uns; il sera seulement philosophique, disent les autres; mais non, répondent d'autres, il faudra bien qu'il mêle la politique à la philosophie, puisqu'il aura à faire l'éloge du chef de l'Ecclesiaste.

CH. CAHOT.

Paris, 22 avril.

Voici des lignes qu'il faut citer; elles sont publiées ce soir en tête de la Revue hebdomadaire du *Petit Moniteur*:

« Le bon sens public fait justice des bruits de guerre et des rumeurs alarmantes imaginées et propagées par les calculs de la spéculation. Un heureux apaisement se manifeste de plus en plus dans les esprits, et tandis que le gouvernement français ne néglige rien pour décourager les aspirations belliqueuses et pour affermir la paix générale, les autres cabinets comprennent aussi que leur devoir est de mettre leur

influence au service des idées de modération et d'équité. »

Il y aurait peut-être quelques observations à faire sur les termes de cette note; mais nous ne voulons pour le moment y voir que l'affirmation des intentions pacifiques du gouvernement; elle a, dit-on, été approuvée en haut lieu avant d'être insérée au *Moniteur*.

Nous n'attacherons donc pas d'importance aux bruits qui courent sur les entretiens de M. de Moustier avec M. de Metternich, M. de Goltz et M. de Moltke, le vainqueur de Sadowa. Evidemment, ces bruits sont indirectement démentis par le *Moniteur*.

Le 1er juin seront livrés les derniers fusils Chassepot qui compléteront l'équipement de nos soldats; il est entendu que c'est l'application du principe: *Si vis pacem, para bellum*. Il est vrai qu'on parle maintenant, non plus d'une campagne d'été, mais d'une campagne d'hiver. Vous voyez qu'il n'y a rien à faire contre ces incorrigibles partisans de la guerre.

Voici un homme à qui ses amis sont occupés à bâtir un petit piédestal. M. Claretie s'est vu refusé par M. Duruy l'autorisation de faire à l'Institut libre du boulevard des Capucines une conférence sur ce sujet: « Tableau de la littérature française au XVIII^e siècle. » Nous ignorons les motifs de ce refus, et nous ne voulons pas croire que le ministre ait voulu venger certaines blessures faites par le critique à l'amour-propre de l'historien. Ce serait une venie dont M. Duruy ne peut être soupçonné. Quoi qu'il en soit, grâce à cet acte de censure préventive, voilà M. Jules Claretie que ses amis posent en victime de l'arbitraire administratif.

Le *Constitutionnel* est ingrat; il se borne à enregistrer les mutations préfectorales, sans dire un mot d'adieu à M. P. Limayrac, son rédacteur en chef. On dit que M. Baudrillard s'est réservé ce soin, et que, de même qu'à l'Académie, en prenant la place de son prédécesseur, il en fera le panegyrique.

Tous les Parisiens ne peuvent pas aller visiter le camp de Châlons; ils auront pour se dédommager, cet été, le camp de Saint-Maur et le camp de Satory. Ce sera un double but de promenade pour le dimanche.

La loterie fleurit plus que jamais à Paris; elle a ses bureaux ouverts à tout venant, et je ne doute pas qu'elle ne paie patente. Je ne parle pas du bureau où s'organisent toutes les loteries à cinq sous, mais de la loterie des courses qui s'intitule fièrement: Agence des poules et des paris. Franchement, quand on voit les tripotages qui se font au grand jour sur les champs de courses, les parties énormes qui se jouent dans les cercles plus ou moins aristocratiques, on est tenté de demander le rétablissement du fameux *Cent treize* du Palais-Royal, où le démon du jeu pouvait se livrer à toutes ses fureurs sous la surveillance de la police.

CH. CAHOT.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 28 février 1868.

Présidence de M. J. RENAUX-LEMERRE, adjoint.

Présents: MM. J. Lagache, Fr. Duthoit, A. Dewarlez, adjoints; Pollet Descautens, G. Lefebvre, P. Cateau, J.-B. Ducauteau, E. Frusez, L. Watine, L. Eckman, Delbecq Desfontaines, Am. Prouvost, L. Voreux, Moteley-Jonville, Motte-Bossut, Létocart-Duvilliez, J.-B. Duburcq, Sioen-Pin, Al. Delaoutre, Dubar-Ferrier, D. Salembier et H. Ternynck, conseillers.
Absents: MM. C. Descat, maire; P. Parent, A. Wibaux, (empêchés); Toulemonde-Nollet, (indisposé); Ferret-Duthoit et Ch. Bourbier.

M. SIOEN-PIN est nommé secrétaire pour la fin de la session et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

M. LÉTOCART demande la parole pour signaler l'omission au procès-verbal des observations de M. Dubar relatives à la sonorité et aux fréquents dérangements de l'horloge Notre-Dame, fournie par M. Corbu, adjudicataire de celle de Ste-Elisabeth.

M. RENAUX-LEMERRE répond qu'il n'a pas été tenu compte non plus au procès-verbal de témoignages de satisfaction apportés en séance par M. Wibaux en faveur de l'adjudicataire. M. Wibaux avait déclaré avoir été pleinement satisfait des travaux de M. Corbu. Quant à l'horloge Notre-Dame, M. Renaux habite ce quartier, et, malgré les secousses violentes des sonneries, il a pu en apprécier la régularité presque constante.

M. LÉTOCART à l'occasion du procès-verbal et de la même question, demande si l'administration n'a pas reçu une nouvelle soumission d'un nommé Tricoteau qui, moyennant 100 fr. de moins que l'adjudicataire choisi, offre de construire une horloge éclairée la nuit: que dans l'intérêt du quartier et puisqu'il y aurait avantage au point de vue des finances municipales, il désirerait, (quand même M. le Préfet aurait déjà approuvé la délibération du Conseil), que l'administration soumit la question à un nouveau vote.

M. RENAUX répond qu'il y a chose jugée et approuvée, que l'administration avait tout lieu de supposer que le fournisseur dont parle M. Létocart était sinon la même personne, du moins le prête-nom ou le mandataire de celle qui avait soumissionné en même temps que son concurrent, mais à un prix de 500 fr. plus élevé que celui de l'adjudicataire choisi; que ce n'est qu'après coup et se voyant évincé qu'il était venu faire de nouvelles propositions; qu'il y a là une question de bonne foi que le Conseil saura apprécier.

M. LÉTOCART dit qu'il ne s'agit pas de bonne foi, mais de l'intérêt du quartier Ste-Elisabeth; que l'on a des exemples d'adjudications reçues et annulées vis-à-vis d'offres plus avantageuses et que si l'administration renvoyait l'offre du pétitionnaire à M. le Préfet, ce Magistrat autoriserait certainement le Conseil à revenir sur sa décision.

M. DEWARLEZ fait remarquer que M. le Préfet a reçu en même temps que l'administration les nouvelles propositions de M. Tricoteau, et qu'il n'en a pas tenu compte. Le renvoi proposé par M. Létocart n'obtiendrait donc pas les résultats qu'il en attend.

M. DELAOUTRE propose à l'administration de faire ses efforts auprès de M. Corbu pour obtenir, aux conditions de son adjudication, l'adjonction des cadrans pouvant être éclairés la nuit.
M. RENAUX répond que l'administration fera son possible pour donner satisfaction au quartier Ste-Elisabeth et espère arriver auprès de M. l'adjudicataire au résultat proposé par M. Delaoutre.

Le procès-verbal de la dernière séance est ensuite adopté.

CONSTRUCTION DE PLANCHERS A L'ASILE ET A L'ÉCOLE DES FILLES DE SAINTE-ÉLISABETH.

M. LE PRÉSENT. Messieurs, lors de la construction de l'Asile et de l'École des filles de Ste-Elisabeth, l'administration obligée de se renfermer dans la limite du crédit fixé par le Conseil municipal, a dû faire paver et briques les rez-de-chaussée de ces deux établissements, conformément au projet adopté. Depuis lors, nous avons reconnu les inconvénients de ce pavage pour la santé des enfants, inconvénients que les sœurs institutrices avaient prévus dès l'origine; et que la supérieure de la maison Ste-Elisabeth, dite du Tilleul, vient de nous rappeler en ces termes: « Plus que jamais, je vois la nécessité de réitérer avec instance la demande

que je vous ai déjà présentée concernant l'Asile du Tilleul. Il est vraiment utile qu'il y ait un plancher à l'Asile, car l'humidité augmente toujours, nuit beaucoup à la santé de nos petits enfants. »

Désirant mettre fin à un état de choses dont les conséquences se manifestent tous les hivers, nous avons fait faire un devis de la dépense d'un plancher. Ce devis que nous déposons sur le bureau, s'élève à fr. 1,900. Nous vous demandons de l'approuver et de voter un crédit de 1,900 f. pour son exécution.

M. LÉTOCART demande que ces travaux soient mis en adjudication.

M. DEWARLEZ répond que ces travaux rentrent dans la catégorie de ceux qui sont inférieurs à 3,000 fr., sont adjugés à l'avance.

M. DUBURCQ désire savoir où en sont les travaux d'Écoles déclarés urgents par la commission des Ecoles. Il fait remarquer la multitude des enfants qui ne peuvent trouver place dans les Asiles et constate que ceux qui profitent le plus de l'instruction gratuite, sont en grande partie ceux qui ont le moins de droits à cause de la position aisée de leurs familles: il demande qu'une réforme radicale soit établie sur ce point.

M. LÉTOCART ne saurait comprendre qu'on vienne récriminer contre la gratuité de l'enseignement. Pour lui, il remercie M. Descat des paroles qu'il a prononcées à ce sujet dans une des dernières séances et il est reconnaissant des intentions généreuses qu'il a manifestées.

M. TERNYNCK rappelle que le Conseil municipal a voté la gratuité de l'enseignement sous l'administration de M. Ernoul-Bayart.

M. RENAUX croit que M. Létocart n'a pas bien compris le sens des paroles de M. le Maire. La vérité, est que la ville donnera l'instruction à tout le monde; mais qu'elle a le droit de faire payer et fera payer ceux qui le peuvent; que l'instruction ne sera gratuite que pour les nécessiteux. Il ajoute que, dans la session de mai, une proposition dans ce sens sera soumise à la délibération du Conseil.

Le Conseil, après ces explications, vote le crédit de 1,900 fr. demandé dans le rapport.

RÈGLEMENT POUR LA DISTRIBUTION D'EAU DE LA LYS.

M. le Rapporteur de la commission mixte pour le service des eaux de la Lys a la parole et s'exprime ainsi:

Messieurs, Dans vos précédentes séances, plusieurs réclamations d'industriels vous ont été soumises au sujet de leurs abonnements à la distribution des eaux de la Lys, et vous avez reconnu qu'il y avait lieu à les faire examiner d'abord par la commission mixte chargée par les villes de Roubaix et Tourcoing du contentieux de ce service.

Cette commission s'est récemment réunie; elle a pris connaissance des diverses réclamations présentées dans les deux villes, ne s'est occupée que de celles relatives à l'interprétation du règlement et à tout ce qui intéresse le service administratif de l'exploitation; mais elle a laissé à chacune des deux administrations municipales la solution des affaires qui la concernaient spécialement, alors qu'il ne s'agissait que de discussions particulières sur l'application de telle ou telle taxe.

Il résulte de son examen que deux questions de principe sont soulevées par les réclamants: 1^o — Y a-t-il lieu, quand un abonné se trouve compromis par de mauvaises affaires commerciales, à rompre son abonnement le jour même où il cesse de prendre des eaux? 2^o — Les articles 23 et 51 sont-ils rigoureusement applicables aux industriels qui ont des compteurs prouvant évidemment qu'ils n'ont pas consommé la

quantité d'eau qui leur est imputée en vertu de ces mêmes articles?

Sur la première question, la commission a été unanime, et voici sa réponse: Quand un abonné est déclaré en faillite, l'abonnement cesse du jour de la déclaration judiciaire de cette même faillite, pourvu qu'il soit en même temps prouvé que tout travail a été aussitôt suspendu; sinon, la cessation d'abonnement ne commence qu'à la fermeture des ateliers du failli.

Mais s'il n'y a pas faillite, l'abonné doit terminer l'année commencée, conformément à l'article 5 du règlement approuvé par M. le Préfet, le 21 novembre 1863 et 9 janvier 1864.

Sur la deuxième question, beaucoup plus compliquée que la première, la commission mixte considérant que, malgré le caractère léonin de l'article 23, aggravé par l'article 51, les abonnés n'ont pas hésité à s'y soumettre sciemment en souscrivant leurs traités d'abonnement tant ils appréciaient l'immense avantage dont l'industrie allait être dotée par cette distribution d'eau.

Considérant que d'ailleurs, le même règlement leur laissait les moyens par l'article 4 de modifier chaque année, selon leurs prévisions, le volume d'eau auquel ils s'abonnaient comme minimum;

Attendu que le traité ainsi librement consenti de part et d'autre, fait la loi des parties et leur est essentiellement obligatoire;

Dit qu'il n'y a lieu à faire droit à aucune des réclamations présentées ou à présenter sur cet objet;

Mais considérant que l'avenir de cette distribution d'eau est maintenant garanti par son utilité généralement appréciée, que dès lors les deux villes peuvent se départir des conditions rigoureuses qu'elles avaient dû s'imposer pour assurer le succès de cette entreprise, la commission émet le vœu que l'article 23 soit modifié et réduit à sa première phrase comme suit:

Article 23. — Chaque abonné au compteur s'engagera à prendre annuellement une quantité minimum d'eau égale au chiffre fixé dans sa demande d'abonnement.

Et que l'article 51 soit supprimé.

Application de la modification sera faite à commencer du 1er janvier de la présente année et sans autre effet rétroactif.

Quant à la réclamation particulière de MM. Dillies frères, tendant à être dégrèvés de leur abonnement aux eaux de la Lys, à dater du jour où ils ont consommé les eaux du canal de Robbaix; la commission, leur faisant application de l'article 5, les déclare mal fondés dans leurs prétentions et autorise l'Administration à poursuivre par les voies de droit le remboursement, du compte qui leur a été ou qui leur sera remis par les régisseurs pour l'année 1867.

En conséquence, messieurs, nous demandons au Conseil municipal de vouloir bien approuver les propositions faites par la commission mixte et dont nous venons vous donner lecture.

Seulable communication est faite par M. le Maire de Tourcoing à son Conseil municipal, et les deux délibérations seront ensuite soumises à la sanction définitive de M. le Préfet.

La discussion étant ouverte sur la première question...

M. TERNYNCK fait observer que le travail ne pouvant continuer dans le cas de faillite, c'est une superposition que de maintenir cette clause dans l'article, que dans le cas de suspension de paiement, avec arrêt momentané et reprise d'affaires, il ne serait pas juste de faire payer l'eau qui n'a réellement pas été consommée pendant le temps d'arrêt.

M. MOTTE-BOSSUT a soutenu cette thèse dans la commission mixte, mais la majorité a été d'un avis contraire.

M. DEWARLEZ répond que toute interruption de paiement dans le cours d'une année, jetterait un grand trouble dans la

contraire dès que vous mettez les mains à la pâte. Avoir des clients, c'est le plus difficile. Je vous donnerai quelques bons conseils sur les moyens à employer pour cela; et si vous voulez faire ce que je vous dirai, je ne doute pas que vous ne réussissiez dans votre carrière. Vous n'êtes pas sans intelligence, et votre physionomie peut inspirer assez de confiance. Oui, ayez bon espoir: avec le temps, cela ira bien.

Vous êtes trop bon, monsieur Heuvels, répliqua Adolphe d'un ton de sincère gratitude; mon intention était d'avoir recours à votre bienveillance, et de vous prier de m'accorder, dans les commencements, vos conseils et les lumières de votre expérience. Puisque vous m'offrez vous-même si généreusement votre appui, il ne me reste plus qu'à vous témoigner ma profonde reconnaissance.

Bien, c'est ainsi que doivent parler les jeunes gens, dit le vieux docteur en secouant la tête d'un air satisfait. Cela me fait plaisir vraiment, Adolphe, de voir que vous êtes resté bon garçon, et que l'Université ne vous a pas rendu présomptueux. Ah! si je vous eusse trouvé enorgueilli comme les autres qui reviennent de là-bas pleins de suffisance et croient pouvoir parler avec dédain des gens expérimentés... Mais non; vous avez meilleur cœur et plus d'esprit. Aussi ferai-je de mon mieux pour vous prouver de bons conseils avant votre départ pour Anvers.

Mais, chère père, s'écria Adeline avec une joie non dissimulée, Adolphe ne part pas; il vient demeurer près de sa mère. Le docteur regarda autour de lui d'un air étonné, comme pour interroger l'une

après l'autre toutes les personnes présentes.

— Quoi?... Comment avez-vous dit? murmura-t-il. Adolphe demeure ici? Ici, dans le village, pour y être médecin? Ai-je mal compris, ou...?

— Ce n'est probablement que pour quelque temps, objecta la mère. Adolphe veut acquiescer quelque expérience avant de se placer dans une grande ville. — Quelle sottise intention est-ce là? s'écria M. Heuvels avec un rire amer. Vous imaginez-vous donc, jeune homme, que je ne suis plus capable de soigner les malades de la commune?

Loin de moi de telles pensées, répondit Adolphe tout interdit de l'accent amer de son interlocuteur; si j'ai subitement changé d'intention au sujet de ma résidence, c'est par nécessité, parce qu'il m'est impossible de faire autrement. Mes études ont obligé mes parents à de grands sacrifices. Je ne puis exiger l'impossible de leur bonté. Et quant à demeurer à Anvers, je ne pourrais y songer que lorsque j'aurai économisé quelques ressources.

— Ainsi, vous restez bien positivement dans ce village.

— Oui, monsieur Heuvels, jusqu'à des temps meilleurs.

— Mais croyez-vous réellement que vous ayez quelque chose à faire ici.

— La nécessité est une loi inexorable; elle me force à tenter l'épreuve.

Le docteur frappa deux ou trois coups de canne sur le plancher. Il paraissait froissé, quoiqu'un sourire errât sur ses lèvres et qu'il s'efforçât de dissimuler son déplaisir.

— Mais quelle erreur vous a poussé à une pareille détermination? Vous croyez que les gens de notre village et des environs vont tout à coup avoir confiance en un garçon qu'ils ont vu, il y a quelques années à peine, jouer dans la rue avec les autres gamins? Je vous plains, Adolphe, vous avez mal engagé la partie: il n'y a ici rien à faire ni à espérer pour vous. D'ailleurs, vous ne pouvez pas vous figurer qu'il y ait assez de malades pour assurer les revenus de deux médecins?

— Avec votre permission, monsieur Heuvels, dit la mère d'Adolphe, il y a toujours eu deux médecins dans notre village, avant que M. Brack partit pour Bruxelles, parce qu'il ne supportait pas l'air vif des bruyères.

— A quel air s'habituer? s'écria le vieux docteur. Il a plié bagage par misère. Ce M. Brack croyait aussi que c'est la science des livres qui fait la réussite dans notre état. Il a voulu lutter avec moi; mais bientôt il a dû abandonner la partie. Les paysans, voyez-vous, ne sont pas si sots qu'ils en ont l'air; ils veulent un homme d'expérience. En vérité, Adolphe, je souhaitais pour vous un meilleur sort que celui de ce pauvre M. Brack.

Il se tut, et attendit une réponse pour pouvoir répéter son mauvais présage; mais personne ne dit mot. Alors seulement il remarqua la tristesse et le découragement de tous ceux qui l'écoutaient.

Un regard étrange, mêlé de reproche, de stupefaction et de supplication, s'échappait des yeux d'Adeline et se dardait sur lui.

M. Heuvels comprit qu'il avait été imprudent; il reprit d'un ton plus calme: — Que ma franchise ne vous abuse pas. C'est par intérêt pour Adolphe et pour vous tous que je parle ainsi. Quant à moi,

je commence à me faire vieux, et il ne me serait pas désagréable d'avoir un peu plus de repos. Mais on ne peut, bon gré, mal gré, forcer la confiance des gens en faveur d'un jeune homme qu'ils croient dépourvu d'expérience. Les paysans, je vous le dis, rient de la science; et quant à moi, je ne leur donne pas tort.

Adolphe, qui jusque-là avait, par respect pour le père d'Adeline, contenu l'agitation de son cœur, se sentit profondément blessé par les paroles de son vieux confrère.

Il répondit la rougeur au front, et tout en forçant sa voix à conserver un ton de soumission:

— Monsieur Heuvels, pardonnez-moi si je prends la liberté de vous faire quelques observations. Vous louez l'expérience, et vous méprisez la science. Loin de moi la pensée de vous donner tout à fait tort; au contraire, je reconnais que l'expérience est la source de toutes les connaissances humaines. Mais qu'est-ce que la science, sinon le trésor accumulé de l'expérience de tous les maîtres qui nous ont précédés, depuis l'antiquité, dans la carrière médicale? Que serait-ce si chacun de nous n'avait pour guide que son expérience personnelle? Nous ignorons probablement la vertu de l'opium, de l'antimoine, du quinquina, du mercure, de l'iode, de ces merveilleux moyens de guérison de maladies humaines. Nous n'aurions de tous ces instruments ingénieux découverts par nos prédécesseurs, nous ne saurions rien de la médecine opératoire, de l'autoplastie, du bandage antidouleur, de la réfraction, de l'opération de la cataracte, de l'auscultation, qui nous fait connaître le travail intérieur du corps par l'ouïe,

aussi bien que si notre regard pénétrait dans l'intérieur du cœur et des poumons. En un mot, nous serions dans le même ignorance que le premier homme qui vit souffrir son frère sur cette terre. Oui, oui, monsieur Heuvels, vous avez bien raison d'exalter l'expérience; mais vous comprenez bien aussi, que la science qui se compose de l'expérience de tout le genre humain ne mérite pas moins votre respect.

Le vieux docteur avait haussé les épaules et pinçé les lèvres pendant qu'Adolphe avec une animation croissante, faisait l'éloge de la science. Un pareil luxe d'érudition semblait mettre M. Heuvels mal à l'aise; cependant il secoua la tête en signe d'assentiment quand le jeune homme eut fini de parler et dit d'un ton calme:

— Vous avez une bonne mémoire, monsieur Valkiers. On entend bien que c'est d'hier seulement que vous avez reçu votre diplôme. Il y a pourtant bien un peu de vérité dans vos paroles; mais ce sont choses dont on ne peut dissierter au présence de personnes qui ne sont pas initiées à la science. Je vous prouverai plus tard que vous allez trop loin avec vos idées. Dans tous les cas, je n'ai pas le temps de continuer cet entretien maintenant; nous sommes invités à dîner au château de la baronne de Hoogboom. Venez, Adeline, dit-il à sa fille. Vous n'êtes pas encore habillée; nous arriverons certainement trop tard.

— Mon père, laissez-moi à la maison, murmura la jeune fille. Mais un nouvel ordre et un regard sévère lui firent comprendre qu'elle devait obéir. Elle sortit donc avec son père.

HENRI CONSIGNE.

La suite au prochain numéro.